



Astreinte et repos compensateur

Par Mimi35garry

Bonjour,

Ma question : est il normal que ce soit nous qui finançons notre repos pour ne pas faire trop d'heures ou de jour de travail?

Lors de mes astreintes (weekends et jours fériés et quelques vendredi soir) nous avons soit le vendredi ou le lundi (ou les deux) en repos compensateur.

Repos compensateur acquis par la réalisation d'heures supplémentaires.

Nos astreintes sont compensées par une prime.

Ces repos compensateur sont acquis par des heures supplémentaires et nous sont soit payées soit transférées sur un autres compte.

Donc pour moi nous perdons de l'argent.

Merci pour votre lecture et vos réponses.